



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

409^e séance plénière
Mardi 29 novembre 2022, à 10 heures
New York

Président : M. Niang (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977, nous nous réunissons aujourd'hui en séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue à la présente séance à S. E. M. Csaba Kőrösi, Président de l'Assemblée générale, à S. E. M. Harold Adlai Agyeman, Président du Conseil de sécurité, à S. E. M. Earle Courtenay Rattray, Directeur de cabinet du Secrétaire général, et à S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et représentant du Président palestinien Mahmoud Abbas.

Je souhaite également la bienvenue aux représentantes et représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, et à toutes celles et tous ceux qui ont accepté l'invitation du Comité à cette séance spéciale. Nous remercions tout particulièrement M. Shawan Jabarin, Directeur général de l'organisation Al-Haq, qui a bien voulu accepter, à l'invitation du Comité, de livrer ce matin un message par voie virtuelle, à titre de représentant de la société civile.

Je rappelle au Comité que cette séance est retransmise en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies, avec une interprétation simultanée dans les six langues officielles. Je prie instamment tous les orateurs et oratrices de limiter la durée de leur intervention à cinq minutes au plus. Il se peut que certains dignitaires doivent quitter la séance à la fin de la première partie.

Qu'il me soit permis à présent de faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité.

La séance spéciale et solennelle qui se tient chaque année le 29 novembre, en vertu des dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977, marque la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Elle témoigne de notre engagement collectif en faveur de l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien, d'un règlement juste et global de la question de Palestine et d'une paix et d'une sécurité durables entre la Palestine et Israël, conformément à toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Malheureusement, faute d'une solution juste 75 ans après la décision de l'Assemblée générale de partager la Palestine historique par l'adoption de la résolution 181 (II), et compte tenu de la prolongation de l'occupation israélienne depuis plus de 55 ans désormais, le peuple palestinien, dont les réfugiés palestiniens, reste aujourd'hui soumis à toujours plus de dépossession, de déplacement, de violence, de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



violations des droits humains et d'insécurité. La promesse d'autodétermination et d'indépendance et la réalisation des droits du peuple palestinien restent lettre morte.

En 2022, nous avons assisté à une dangereuse escalade des raids militaires israéliens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, qui ont causé de nouveaux morts et de nouveaux blessés parmi les civils, notamment des femmes et des enfants. La violence, sous quelque forme que ce soit, nous éloigne encore davantage du consensus international sur la nécessité de parvenir à une paix juste au Moyen-Orient, conformément au droit international et à d'innombrables résolutions des organes de l'ONU, dont la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Cette violence n'est pas la solution. Les meurtres de civils doivent cesser immédiatement et les auteurs doivent répondre de leurs actes. Le consensus mondial est clair : les discours et actes provocateurs d'Israël doivent prendre fin, en particulier en ce qui concerne le statu quo historique et juridique relatif à Jérusalem et à ses lieux saints, car ils attisent considérablement les tensions.

Face à la poursuite par Israël, Puissance occupante, de l'expansion des colonies de peuplement illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et à la violence concomitante des colons, elle aussi en hausse, nous devons prendre des mesures énergiques. Ces agissements illégaux constituent de graves violations du droit international et entravent de manière flagrante l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination.

Le Comité est également gravement préoccupé par le fait que l'occupation par Israël de la terre palestinienne n'est pas temporaire, mais constitue en réalité une annexion rampante, comme l'ont indiqué le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 et beaucoup d'autres. Nous sommes consternés par les politiques et mesures discriminatoires sévères imposées par Israël au peuple palestinien. Israël doit inverser la tendance en ce qui concerne la dépossession et le déplacement forcé des Palestiniens, ainsi que le transfert de sa propre population vers le territoire occupé.

Le Comité condamne les actes d'Israël consistant à prendre continuellement pour cible la société civile palestinienne et à rétrécir son champ d'action, y compris sa décision infondée d'interdire six organisations de la société civile palestinienne qui sont des partenaires des Nations Unies et du Comité.

Israël doit aussi lever intégralement le blocus illégal qu'il impose depuis 15 ans à la bande de Gaza, lequel constitue une peine collective selon les Rapporteurs

spéciaux et les commissions d'enquête, et contribue à morceler encore le peuple palestinien et son territoire. Les actes d'Israël sont à l'origine d'innombrables violations des droits humains et entraînent la régression du développement de Gaza. Le blocus terrestre, aérien et maritime va à l'encontre de la paix et du droit international et doit être levé

Bien que la promesse des Nations Unies ne se soit pas encore concrétisée, le peuple palestinien a fait preuve d'une incroyable résilience année après année, et n'a jamais perdu ses convictions, ses espérances et son identité. Au fil des ans, envers et contre tout, la Palestine est devenue un État non membre observateur de l'Organisation des Nations Unies et a rejoint plusieurs organisations internationales, et elle a ratifié une centaine de traités et conventions internationaux.

Le vendredi 11 novembre de cette année, la Quatrième Commission de l'Assemblée générale a recommandé cinq projets de résolution concernant les réfugiés de Palestine, les activités de peuplement israéliennes et d'autres pratiques violant les droits du peuple palestinien, ainsi qu'une demande importante d'avis consultatif à la Cour internationale de Justice concernant, entre autres, la légalité de l'occupation prolongée d'Israël (projets de résolution A/C.4/77/L.9, A/C.4/77/L.10, A/C.4/77/L.11, A/C.4/77/L.12/Rev.1 et A/C.4/77/L.14).

Dans ces projets de résolution, il y a également l'importante prorogation du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cependant, celui-ci a toujours besoin d'un financement durable et prévisible, et le Comité réitère avec force son appel pour que l'Office reçoive l'appui dont il a besoin afin de veiller au bien-être et à la dignité des réfugiés palestiniens.

Le Comité poursuivra ses efforts inlassables en tant que porte-drapeau jusqu'à ce que nous parvenions à une solution globale fondée sur le droit international, permettant à la Palestine et à Israël de vivre côte à côte dans les frontières d'avant 1967, dans la paix et la sécurité. Le Comité est d'avis que la détérioration constante de la situation dans le Territoire palestinien occupé appelle un processus politique fondé sur les résolutions de l'ONU, le droit international et les accords existants, à même de régler toutes les questions relatives au statut final et de concrétiser la solution des deux États. À cette fin, le Comité poursuit ses actions de sensibilisation ciblées auprès des États Membres et des organisations régionales afin de maintenir l'attention de la communauté internationale sur la question de Palestine et de plaider en faveur de la solution des deux États.

Nous nous félicitons du dialogue intra-palestinien et de la signature, le 13 octobre, de la Déclaration d'Alger, qui constitue une étape vers le rapprochement et la démocratie palestinienne, indispensables aux négociations de paix.

Pour trouver une solution juste et pacifique à la question de Palestine, il faut mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, réaliser l'autodétermination et l'indépendance du peuple palestinien et trouver une solution juste à la tragédie des réfugiés palestiniens. C'est une condition préalable à la paix entre Palestiniens et Israéliens et à la paix et la stabilité régionales. En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Comité s'engage à continuer de s'acquitter de son mandat et à œuvrer à cette fin jusqu'à ce que la paix advienne.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Kőrösi.

M. Kőrösi (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Il y a 75 ans, la situation en Palestine a été la première crise majeure à laquelle l'Organisation des Nations Unies nouvellement créée a dû faire face. C'est l'Assemblée générale qui a déclaré qu'une solution prévoyant deux États contribuerait à une résolution pacifique et durable du différend israélo-palestinien. Les membres de l'Assemblée pensaient alors qu'ils verraient prochainement les deux États vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Trois quarts de siècle plus tard, c'est-à-dire trois générations plus tard, et après de nombreuses guerres, il n'existe pas deux États et, à ce jour, pas de paix durable.

Le monde est aujourd'hui confronté à de nombreuses crises intriquées, et d'autres se profilent à l'horizon. Le monde souffre d'un manque de confiance. Nous ne pouvons tout simplement pas nous complaire dans l'inaction. En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous devons envisager le sort des Palestiniens sous l'angle des droits et de la solidarité. Je souligne à nouveau que le peuple palestinien a, comme tous les peuples, le droit fondamental et inaliénable de vivre dans la dignité et de jouir de la liberté et de la libre circulation, à l'abri de la peur et en ayant accès aux services de base.

En 1950, recevant le prix Nobel de la paix pour son travail en tant que médiateur des Nations Unies dans le conflit palestinien, Ralph Bunche a dit :

« La paix n'est pas seulement une question d'hommes qui combattent ou non. Afin que la paix ait un sens [...], elle doit avoir des résultats concrets :

pain ou riz, logement, soins de santé et éducation, mais aussi liberté et dignité humaine – une vie toujours meilleure. »

Ayant vécu dans la région en tant que jeune diplomate, je peux témoigner que les tensions y étaient, et y sont toujours, très fortes. Nous devons aspirer à changer cette situation et à trouver des solutions. Les membres peuvent être les instigateurs de ces solutions.

Nous savons par expérience que rien n'alimente plus l'insécurité et la violence que le découragement et le désespoir. Nous devons trouver le moyen de redonner espoir aux Palestiniens, en particulier à la jeune génération, de leur redonner l'espoir que tous les êtres humains naissent égaux et ont le droit de jouir des mêmes droits humains. Qu'ils soient citoyens d'Israël ou non ; qu'ils vivent dans les territoires attribués à Israël ou à la Palestine par la résolution 181 (II) sur le plan de partage ; qu'ils vivent à Jaffa, à Tel-Aviv, à Acre, en Galilée, en Cisjordanie ou à Gaza.

Nous devons leur redonner l'espoir que la prospérité n'est pas le résultat d'un jeu à somme nulle, mais au contraire le fruit d'un effort stratégique fondé sur un compromis historique, que le conflit ne durera pas éternellement, que le droit au développement appartient à tous, que les dirigeants politiques seront en mesure de répondre aux besoins et qu'il existe des solutions.

Avec quelles solutions quitterons-nous donc cette salle ? Comment, en tant que communauté internationale, allons-nous garantir la protection des droits des Palestiniens, que ce soit aujourd'hui ou pour les générations futures ? Un élément fondamental de la solidarité consiste à comprendre la détresse des autres, à se mettre à leur place. J'invite les personnes présentes aujourd'hui à se mettre à la place des Palestiniens. Je leur demande non seulement de rester solidaires, mais aussi d'agir en ce sens.

Nous devons réaffirmer notre solidarité avec le droit des Palestiniens à l'autodétermination. Nous utilisons encore aujourd'hui des structures préliminaires, qui visaient à atténuer les difficultés des premières années consécutives à la partition. Pour le moment, nous en avons encore besoin, non pas en tant que solution, mais en tant qu'aménagements en attendant qu'une solution soit élaborée, négociée et mise en œuvre.

Nous devons faire la preuve de notre solidarité au travers de mesures concrètes, en fournissant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) les moyens dont il a besoin pour accomplir son travail vital. Malheureusement, l'UNRWA est actuellement confronté

à un déficit de financement de plus de 600 millions de dollars, comme l'a souligné le Président du Comité. À l'heure où la volonté politique de trouver des solutions à long terme semble faible, assurons au moins un financement pluriannuel suffisant et fiable pour l'UNRWA, afin de lui permettre de remplir ses missions.

J'appelle tous les participants à user de l'influence de leur gouvernement dans la recherche de compromis, d'un dialogue direct et de négociations de bonne foi au Moyen-Orient. Ces outils sont les seuls dont nous disposons pour mettre fin à ce conflit par une solution juste et durable qui tienne compte des aspirations légitimes de toutes les parties. Comme le dit l'adage, il n'y a pas de chemin vers la paix ; la paix est le chemin. Notre objectif est à terme de ne plus avoir besoin de cet appel à la solidarité. Notre objectif est un Moyen-Orient exempt de conflits et en mesure de tirer pleinement parti du potentiel immense de ses peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Csaba Kőrösi, Président de l'Assemblée générale, de sa déclaration percutante. Le Comité le remercie de sa direction des travaux de l'Assemblée en ce qui concerne la situation dans les territoires palestiniens occupés et dans l'ensemble du Moyen-Orient.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à S. E. M. Harold Adlai Agyeman, Représentant permanent du Ghana et Président du Conseil de sécurité.

M. Agyeman (Ghana), Président du Conseil de sécurité (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité à prendre la parole à la présente séance, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité.

Il y a 31 ans se tenait à Madrid une conférence internationale où, pour la première fois, les dirigeants israéliens s'assirent à la même table que les dirigeants arabes, notamment les Palestiniens, les Libanais, les Jordaniens et les Syriens. Cette conférence marqua le point de départ d'une série de négociations de paix bilatérales et multilatérales. Elle nous rappelle qu'une solution juste, durable et globale au conflit israélo-palestinien ne peut être obtenue que par des moyens pacifiques. L'appui de la communauté internationale a été et restera crucial pour un accord de paix viable.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité est resté saisi de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Conseil a entendu des exposés mensuels du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et du

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et a continué d'organiser, tous les trois mois, des débats publics sur cette question. Le Conseil de sécurité a organisé des séances supplémentaires en réponse à la situation à Gaza et à Jérusalem-Est. Le Conseil a également adopté une déclaration à la presse sur le meurtre de la journaliste palestinienne-américaine Shireen Abu Akleh (SC/14891). Le Conseil a continué de prendre connaissance des rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), grâce aux exposés présentés par le Coordonnateur spécial tous les trois mois, ainsi que sous forme écrite tous les six mois, l'exposé le plus récent datant d'hier (voir S/PV.9203).

La situation au Moyen-Orient demeure une préoccupation centrale du Conseil de sécurité, en particulier l'absence de progrès pour trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Le statu quo n'est pas viable, et il est urgent de prendre des mesures importantes pour inverser les tendances négatives observées sur le terrain.

Le Conseil demeure pleinement résolu à œuvrer en faveur d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, dans le respect du droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et conformément à ses résolutions en la matière, qui constituent la pierre angulaire de la paix et de la sécurité dans la région. Cet objectif doit être atteint au moyen de négociations directes entre les parties sur les questions relatives au statut final, menant à la concrétisation de la solution des deux États, selon laquelle deux États démocratiques, Israël et une Palestine souveraine et indépendante, vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, et en tenant compte des paramètres convenus au niveau international.

Les membres du Conseil restent préoccupés par la détérioration de la situation sur le terrain et demandent qu'il soit mis fin immédiatement aux actes qui sapent la confiance entre les parties et menacent la viabilité de la solution des deux États. Il s'agit notamment de la construction de colonies de peuplement, de la démolition et de la confiscation de biens palestiniens, des expulsions de Palestiniens à Jérusalem-Est et Massafer Yatta, des attaques des colons dans tout le Territoire palestinien occupé, des actes d'incitation à la violence et du terrorisme.

Les membres du Conseil de sécurité condamnent la violence et les attaques aveugles contre les civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, et soulignent

l'importance de garantir la protection des civils. Le Conseil de sécurité demeure préoccupé par la situation économique et humanitaire très difficile à Gaza et appelle tous les acteurs concernés à prendre des mesures propres à l'améliorer dès maintenant et à plus long terme et à renforcer le cessez-le-feu conclu.

Les membres du Conseil soulignent la nécessité de garantir un accès humanitaire complet et sans entrave à Gaza et exhortent les parties à œuvrer activement en vue de l'ouverture durable et régulière des points de passage. Ils se félicitent des efforts déployés à cet égard par l'Égypte et d'autres pays de la région, l'ONU, le Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres partenaires internationaux, et souhaitent que des progrès soient accomplis en vue de la réconciliation interpalestinienne et du fonctionnement efficace de l'Autorité palestinienne, y compris dans la bande de Gaza. Ils prennent note de la signature de la Déclaration d'Alger pour la réconciliation palestinienne sous les auspices de l'Algérie, y compris en ce qui concerne la tenue d'élections législatives et parlementaires dans un délai fixé.

De plus, le Conseil de sécurité continue de suivre de près la grave situation budgétaire et financière à laquelle est confrontée l'Autorité palestinienne et souligne qu'il importe d'y remédier, notamment en appuyant les efforts qu'elle déploie pour renforcer ses institutions. Le Conseil salue les efforts des États Membres et du groupe de donateurs du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens afin de soutenir l'entreprise d'édification de l'État menée par les Palestiniens. Les membres du Conseil de sécurité saluent également le rôle essentiel que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), grâce à l'appui et aux services vitaux qu'il fournit à des millions de réfugiés dans la région. Les membres du Conseil sont eux aussi vivement préoccupés par la crise de financement récurrente à laquelle se heurte l'Office, et remercient les donateurs de leurs contributions versées en temps utile, tout en invitant les autres à faire de même.

Le Conseil de sécurité continuera à suivre de près la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en vue d'obtenir la mise en œuvre de ses résolutions pertinentes et d'encourager et d'appuyer les efforts déployés pour créer un environnement propice à l'instauration de la paix, de la prospérité et de la sécurité tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens, notamment grâce à l'action menée par le Quatuor. Dans l'esprit de la Conférence de Madrid, on ne peut parvenir à une paix et à une réconciliation véritables entre Israéliens et Palestiniens qu'au moyen d'un processus de négociation

résolu, avec l'appui des acteurs internationaux. Ce n'est que par le dialogue et la diplomatie que les peuples israélien et palestinien pourront tous deux jouir, sur un pied d'égalité, des libertés ainsi que de la sécurité, de la dignité et de la prospérité qu'ils méritent tant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Agyeman de son importante déclaration, qui confirme le plein attachement du Conseil de sécurité à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Je remercie également le Ghana pour son appui indéfectible et de longue date à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je donne maintenant la parole à M. Earle Courtenay Rattray, Directeur de cabinet, qui va s'exprimer au nom du Secrétaire général.

M. Rattray (*parle en anglais*) : Je transmets les salutations du Secrétaire général, qui m'a demandé de donner personnellement lecture du message suivant.

« Nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien à un moment où l'espoir de paix ne fait que s'amenuiser. Le nombre croissant de pertes en vies humaines parmi les civils palestiniens, lors du nouveau déchaînement de violence en Cisjordanie occupée, m'attriste infiniment. Chaque perte renforce les craintes et engendre de nouvelles violences. J'exhorte toutes les parties à s'employer immédiatement à réduire les tensions et à briser ce cycle mortel. Les causes persistantes du conflit, à savoir l'occupation en cours, l'extension des colonies, les démolitions d'habitations et les expulsions, accentuent la colère et le désespoir.

Gaza, pour sa part, connaît des bouclages et des crises humanitaires aux effets préjudiciables. Je demande de nouveau à toutes les parties de s'engager à mettre fin aux bouclages de Gaza et à améliorer les conditions de vie de tous les Palestiniens. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) demeure un poumon essentiel pour les réfugiés palestiniens. Je félicite les donateurs de leur appui et les exhorte à accélérer le pas et à fournir un financement prévisible et suffisant pour permettre à l'UNRWA de s'acquitter pleinement de son mandat.

La position de l'ONU est claire. La paix doit progresser et l'occupation doit cesser. Nous sommes fermement déterminés à concrétiser la vision de deux

États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme capitale des deux États. Ensemble, réaffirmons notre appui au peuple palestinien, pour l'aider à réaliser ses droits inaliénables et à bâtir un avenir de paix, de dignité, de justice et de sécurité. »

Je voudrais maintenant formuler quelques observations supplémentaires à titre personnel. Devant le déluge de conflits et de crises auquel notre monde est confronté, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien nous rappelle avec force que nous ne devons jamais perdre de vue la dégradation continue de la situation dans le Territoire palestinien occupé. Comme le Président nous l'a dit, l'année 2022 a été marquée par une dangereuse escalade des raids militaires israéliens dans tout le Territoire palestinien occupé. Nous sommes en voie de connaître l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens depuis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé à recenser systématiquement les décès en 2005. Les tensions font de la Cisjordanie une poudrière. La situation à Jérusalem se fragilise, dans un contexte marqué par des actes de provocation et de violence dans et autour des Lieux saints. Et les 2 millions d'habitants palestiniens de Gaza continuent de subir des bouclages aux effets préjudiciables. Nous avons salué les mesures prises au cours de l'année écoulée pour faciliter l'accès et la circulation, mais il faut faire davantage pour réduire les tensions et ouvrir un horizon politique clair. Je me fais l'écho de la gratitude exprimée par le Secrétaire général à l'égard des États Membres qui soutiennent l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et je demande instamment à tous de contribuer à doter l'Office d'une assise financière solide.

Sans une voie politique crédible en vue de mettre fin à l'occupation, la situation ne fera que s'aggraver. Les démolitions, l'expansion des colonies illégales, les expulsions et les mesures punitives collectives n'apporteront pas la paix, et la violence et l'incitation à la violence non plus. Seules des négociations constructives et crédibles menées de bonne foi, conformément aux paramètres établis de longue date pour la solution des deux États, peuvent produire un résultat durable et viable. J'exhorte donc les Israéliens, les Palestiniens et la communauté internationale dans son ensemble à ouvrir la voie à des négociations et, en définitive, à la paix. Nous devons rétablir l'espoir. Les participants peuvent être assurés que l'ONU ne fléchira jamais dans la poursuite de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rattray de nous avoir donné lecture de la très importante déclaration du Secrétaire général et d'avoir partagé ses propres réflexions, tout aussi fortes, sur la question de

Palestine. J'adresse les sincères remerciements du Comité au Secrétaire général pour les efforts personnels qu'il déploie afin de faire avancer la solution des deux États comme règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration du Président de Palestine Mahmoud Abbas à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

« Tout d'abord, je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude à toutes celles et tous ceux qui, dans le monde, croient en notre cause juste et historique ainsi qu'en son caractère central, de même qu'à toutes les personnes qui ont exprimé leur solidarité avec le peuple palestinien et appuyé sa lutte légitime, tout en témoignant de sa résilience et de sa ténacité dans le Territoire palestinien occupé, avec Jérusalem en son cœur. Le monde est également témoin de la lutte et de la souffrance de notre peuple dans les camps de réfugiés dans notre patrie et dans la diaspora.

Nous exprimons également notre sincère gratitude à l'écrasante majorité d'États qui ont réaffirmé leur appui au droit du peuple palestinien à l'autodétermination ainsi que leur attachement au droit international et à la légitimité internationale. La ténacité de notre peuple palestinien sur sa terre et dans le monde entier, et la solidarité indéfectible qui lui est témoignée par les personnes présentes aujourd'hui, sont ce qui a permis à la question de Palestine de ne pas tomber dans l'oubli au fil du temps et des générations.

Une nouvelle année s'est écoulée pour le peuple palestinien qui continue de subir l'occupation israélienne. Une nouvelle année de meurtres, de sièges, d'arrestations, de déplacements forcés et de démolitions d'habitations. Une nouvelle année de colonisation et de démembrement de notre patrie au moyen du mur d'annexion, de la confiscation des terres et des postes de contrôle militaires. Une nouvelle année marquée par une recrudescence des violences et des incitations contre notre peuple

et ses lieux saints chrétiens et islamiques ; par la violence et l'incitation à la violence de l'occupant israélien, sous toutes ses composantes militaires et politiques, ainsi que des groupes de colons extrémistes, y compris des responsables israéliens et des membres de la Knesset. Les récentes élections israéliennes ont démontré que ces mêmes politiciens extrémistes vivent en détruisant notre patrie, en violant nos droits et en nous privant de notre liberté. Cette année a été décrite par l'ONU comme la plus meurtrière pour le peuple palestinien en Cisjordanie depuis la deuxième Intifada, avec des violations quotidiennes et continues contre tous les civils palestiniens, y compris les enfants et les femmes.

Le monde entier a été témoin de l'assassinat par Israël de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh, la voix de la Palestine et une icône des médias arabes. Elle a été assassinée de sang-froid par les forces d'occupation israéliennes, malgré les supplications de ses collègues et leurs tentatives pour la sauver. Les forces d'occupation israéliennes ont en outre odieusement attaqué son cortège funèbre et les personnes qui portaient son cercueil – un acte honteux de quelque point de vue de la décence humaine que l'on se place. Tels sont Israël et son occupation, incarnés par ce crime contre notre peuple, qui a été commis de manière répétée. Un crime qui résume la souffrance d'un peuple depuis plus de sept décennies. Un crime commis par Israël au vu et au su du monde entier, et qui atteste de sa culpabilité et de son impunité. Et telle est la situation du peuple palestinien sous l'occupation d'Israël, qui se considère au-dessus des lois. Ce peuple subit l'oppression, la souffrance et les privations et, depuis des décennies, perd ses enfants, ses terres, ses maisons et ses moyens de subsistance sous les yeux du monde entier, sans qu'Israël n'ait nullement à répondre de son occupation et de tous ses crimes. L'application du principe de responsabilité apporterait pourtant au peuple palestinien la justice et la protection du droit international.

Nous ne pouvons pas espérer de l'occupant israélien, qui soutient la colonisation et le terrorisme des colons, persiste dans ses sièges et son agression contre notre peuple, maltraite nos prisonniers, détruit nos maisons, et emprisonne et déplace nos enfants, qu'il se réveille un jour et choisisse la justice et la paix. La communauté internationale doit se mobiliser et intensifier ses efforts pour faire pression sur Israël afin qu'il mette fin à son occupation et à ses crimes.

Il y a plusieurs décennies, la communauté internationale a défini sa vision pour la paix, qui est la solution des deux États basée sur les frontières de 1967. Cette vision a été consacrée par les résolutions de l'ONU, notre Organisation. Ces résolutions ont défini des mandats ainsi qu'une base pour régler le conflit, et les mécanismes permettant d'y parvenir selon un calendrier précis, notamment par l'adoption de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, qui vise principalement à sauver la solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Elles ont également consacré les obligations des parties, ainsi que celles des États, de s'abstenir de reconnaître les actions unilatérales illégales ou de les soutenir de quelque manière que ce soit, de faire la distinction, dans leurs échanges avec Israël, entre le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et le territoire d'Israël, Puissance occupante, de veiller au respect du droit international et d'assurer la protection internationale de notre peuple sans défense.

Nous devons rappeler aux États qui ont établi des bureaux commerciaux ou diplomatiques à Jérusalem, et à ceux qui ont conclu des accords avec des entreprises ou des établissements d'enseignement actifs dans les colonies de peuplement ou qui achètent des produits en provenance de ces colonies, que toutes ces actions sont contraires au droit international et encouragent les autorités d'occupation israéliennes à commettre davantage de crimes contre le peuple palestinien. Nous voulons que ces États sachent qu'en agissant de la sorte, ils aggravent les souffrances de notre peuple, car leurs actions enracinent l'occupation de notre terre et ne contribuent pas à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région.

La communauté internationale dénonce depuis longtemps les politiques d'annexion coloniale de nos terres et d'expansion des colonies menées par Israël, ainsi que ses violations des droits de notre peuple et ses actes d'agression contre nos lieux saints chrétiens et islamiques. Cet appui de la communauté internationale doit s'accompagner de mesures concrètes pour traduire le consensus international en actions et permettre à notre peuple d'exercer son droit à l'autodétermination, de jouir de sa liberté et de son indépendance sur sa terre et d'instaurer une paix juste et globale dans la région.

Nous avons suggéré d'autres options et fait des propositions dans nos déclarations à l'Assemblée générale et avons indiqué que les autorités

d'occupation sapent la possibilité de la solution des deux États et ancrent la discrimination raciale. Leurs forces militaires continuent à contrôler et à maltraiter notre peuple palestinien et accroissent leur niveau de violence et de brutalité à son endroit, ce que nous n'accepterons pas. C'est pourquoi nous avons saisi la Cour internationale de Justice du système colonial israélien et de toutes ses violations, y compris celle du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

La solution des deux États ne saurait être l'otage de la volonté de l'occupant, ce qui reviendrait à l'abandonner complètement. Nous insistons donc sur l'importance de reconnaître l'État de Palestine et d'appuyer son admission en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, expression du droit naturel du peuple palestinien, à l'instar de tous les autres peuples du monde. Une conférence internationale devrait être convoquée sous les auspices de l'ONU et régie par les règles de la légitimité internationale, dans le but de mettre fin à l'occupation, de régler toutes les questions relatives au statut final et de définir un ensemble de garanties pour mettre en œuvre ce qui sera convenu selon un calendrier précis, afin de parvenir à une paix juste et globale qui aboutisse à la liberté du peuple palestinien ainsi qu'à son indépendance au sein de son propre État, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Pour notre part, nous ne ménagerons aucun effort pour honorer nos obligations au titre du droit international, pour asseoir l'état de droit, les droits de l'homme, les valeurs démocratiques et la liberté d'expression, pour donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir et pour relancer notre économie nationale. Nous nous efforcerons de réaliser tout cela en partenariat avec les institutions de la société civile et le secteur privé. Nous continuerons également d'honorer nos obligations au titre du droit international et de travailler à l'unification de notre terre et de notre peuple, à la tenue d'élections présidentielle et législatives dès qu'elles pourront être organisées à Jérusalem et à la formation d'un gouvernement d'unité nationale dont toutes les composantes soient attachées à la légitimité internationale. Nous redoublerons d'efforts pour mettre de l'ordre dans nos affaires palestiniennes, pour parvenir à la réconciliation et mettre fin à la division. Je saisis cette occasion pour remercier l'Algérie et l'Égypte, pays frères,

pour leurs efforts sincères en faveur de la réconciliation palestinienne.

Le peuple palestinien n'acceptera pas l'oppression et l'injustice et nous poursuivrons notre combat légitime contre l'occupation coloniale de notre terre et de notre peuple. Nous ne renoncerons pas à la culture de paix qui est profondément enracinée en nous, et nous continuerons à privilégier la résistance populaire pacifique. Nous n'accepterons pas un avenir fait de murs, de blocus, de discrimination raciale, d'oppression, de haine et de colonialisme.

La question de Palestine restera le témoin de la crédibilité de la communauté internationale et de l'efficacité de l'ordre qu'elle a établi pour faire respecter le droit international, maintenir la paix et la sécurité internationales, interdire l'acquisition du territoire d'autrui par la force et soutenir le droit des peuples à l'autodétermination, conformément aux engagements consacrés dans les résolutions et les instruments internationaux qu'elle a adoptés. Notre peuple ne demande pas plus que ce que la légitimité internationale a accordé aux autres peuples du monde, mais il n'acceptera pas moins. La destinée de notre peuple est de vivre dans la liberté et la dignité sur sa terre de Palestine, et il n'y a aucune puissance sur Terre qui puisse l'empêcher d'atteindre cet objectif. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à transmettre nos salutations et nos remerciements au Président de l'État de Palestine, S. E. M. Mahmoud Abbas, pour son message très important. Je souhaite également assurer le Président Abbas et, à travers lui, le peuple palestinien, que le Comité est fermement déterminé à poursuivre l'action qu'il mène conformément au mandat qu'il a reçu de l'Assemblée générale, en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination pour un État de Palestine indépendant.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur l'exposition virtuelle qui sera présentée au cours de la première partie de cette séance et qui est inaugurée aujourd'hui dans le cadre de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. L'exposition, intitulée « Palestine Through its People : Portraits of Palestinians » (La Palestine à travers son peuple : portraits de Palestiniens), comprend une dizaine de vidéos, dont chacune raconte une histoire de douleur et de résilience. Elle est dédiée à la mémoire de Shireen Abu Akleh, la journaliste palestinienne qui a

consacré sa vie à faire entendre les voix et les histoires de son peuple et qui a été tuée par l'armée israélienne dans le Territoire palestinien occupé, alors qu'elle accomplissait son travail de journaliste. Cette exposition vise à mettre en lumière la vie et la lutte des Palestiniens, à la fois sous l'angle personnel et en tant que parties intégrantes de la longue marche, toujours en cours, du peuple palestinien pour la liberté et la justice.

Je voudrais présenter deux de ces vidéos. La première s'intitule *Shireen Abu Akleh : The Narrator of the Palestinian Tale* (Shireen Abu Akleh : la narratrice du récit palestinien), et la seconde *Yasser Murtaja : Armed with a Camera in Gaza* (Yasser Murtaja : armé d'un appareil photo à Gaza). L'exposition est disponible dans son intégralité sur le site Web de l'ONU, et certains des autres portraits seront également diffusés durant de la réception qui suivra la présente séance.

Une vidéo est diffusée dans la salle du Conseil économique et social.

Le Président (*parle en anglais*) : Voilà des vidéos magnifiques et émouvantes qui doivent être vues. Je remercie encore une fois notre équipe technique de nous avoir permis de les visionner.

Nous passons maintenant à la deuxième partie de la séance. Je vais présenter les organisations intergouvernementales qui soutiennent la cause palestinienne et qui, au fil des ans, ont choisi de participer à cette séance spéciale afin d'exprimer leur solidarité.

Nous entendrons des représentants du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Peter Mohan Maithri Pieris, Représentant permanent de Sri Lanka, en sa qualité de Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de cette séance spéciale pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en ma qualité de Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi

que l'Ambassadeur Syed Mohamad Hasrin Aidid, de la Malaisie, qui êtes également membres du Comité spécial.

L'année 2022 marque le quarante-cinquième anniversaire de la proclamation par l'Assemblée générale de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien en 1977. Aujourd'hui, nous tenons à exprimer notre solidarité avec la communauté internationale et le peuple palestinien, comme toujours, pour trouver des moyens de parvenir à une solution pacifique, juste et équitable à la question de Palestine et, surtout, pour améliorer le sort du peuple palestinien, en particulier des femmes et des enfants, et répondre à leurs besoins humanitaires.

Le Comité spécial a effectué sa mission annuelle à Amman du 4 au 7 juillet. La visite de cette année a eu lieu dans un contexte marqué par ce qui a été décrit comme une recrudescence des actes de violence commis par des colons. Avant la mission, le Comité spécial a participé à des réunions à Genève pendant une semaine. À Amman comme à Genève, le Comité spécial a entendu les témoignages d'experts, de hauts fonctionnaires du Gouvernement palestinien, d'organismes des Nations Unies et de représentants d'organisations de la société civile dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé. En outre, le Comité spécial a visité le siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le camp de réfugiés de Marka, où il a échangé avec des réfugiés palestiniens. Ces échanges ont une fois de plus mis en lumière la violence et les souffrances quotidiennes endurées par le peuple palestinien, dont la vie, sous tous ses aspects, continue d'être contrôlée par cette occupation illégale. Le Comité spécial remercie sincèrement tous ceux qui ont pris le temps de lui fournir des informations et qui ont partagé leurs points de vue, leurs perspectives et leurs expériences.

Le Comité spécial a été informé qu'au premier semestre de 2022, 60 Palestiniens ont été tués en Cisjordanie et 575 cas de violence ont fait des morts ou des blessés parmi les Palestiniens ou entraîné des dommages matériels entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022. Le Comité spécial reste vivement préoccupé par les informations selon lesquelles les familles des Palestiniens qui ont été tués ne peuvent toujours pas faire leur deuil et ne sont pas autorisées à enterrer leurs proches comme il se doit et dans la dignité.

L'expansion des colonies de peuplement se poursuit, de même que la démolition de structures appartenant à des Palestiniens et le déplacement de résidents palestiniens, en dépit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Comme l'ont réaffirmé le Secrétaire général,

le Conseil de sécurité et d'autres organismes des Nations Unies, les activités de peuplement constituent une violation flagrante du droit international et doivent donc cesser immédiatement. Selon les informations reçues par le Comité spécial, environ 1 200 résidents de Massafer Yatta risquent à tout moment d'être expulsés et déplacés de force, ce qui constituerait le plus grand déplacement de Palestiniens depuis 1967. Le Comité spécial appelle la Puissance occupante à faire preuve de retenue et à veiller à ce que les droits humains de l'ensemble du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés soient protégés, ainsi qu'à garantir l'accès à l'aide humanitaire.

Selon les informations reçues, l'imposition d'un blocus terrestre, maritime et aérien par Israël dans la bande de Gaza et les bouclages qui en découlent ont privé les Palestiniens de l'accès à des produits et services de base comme la nourriture, l'eau potable, les installations sanitaires et d'assainissement, l'éducation et le droit à une représentation juridique, entre autres. Le blocus et les bouclages, conjugués aux conséquences du conflit de mai 2021 et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont continué d'étouffer l'économie locale. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'une augmentation, en 2022, du nombre d'arrestations de pêcheurs, ainsi que de cas de harcèlement à leur endroit et de confiscation ou de destruction de leurs bateaux. Selon les témoignages reçus par le Comité spécial, ils sont souvent victimes de mauvais traitements et de violences corporelles, et ils ne sont pas autorisés à contacter leurs familles. L'entrée et l'exportation de marchandises sont strictement contrôlées et limitées. Les Gazaouis qui ont besoin de soins médicaux urgents en dehors de la bande de Gaza ne peuvent pas recevoir ces soins sans une autorisation de sortie.

J'exprime ma profonde gratitude à l'UNRWA pour les efforts qu'il déploie depuis plus de sept décennies afin de fournir des soins et une assistance aux réfugiés palestiniens. Le Comité spécial prend note du statut de l'UNRWA et du fait qu'il a besoin d'un financement prévisible et durable pour continuer de s'acquitter de son mandat qui consiste à venir en aide aux réfugiés palestiniens et à contribuer à la stabilité régionale. Le Comité spécial s'associe aux efforts déployés par la communauté internationale pour rechercher une solution juste, durable et véritable à la question de Palestine grâce à la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Nous demandons qu'il soit mis fin aux souffrances du peuple palestinien. Le Comité spécial lance donc un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles créent les conditions nécessaires pour faciliter le renforcement de la confiance, à l'appui des efforts visant

à relancer le dialogue et les négociations. Nous appelons à des échanges constructifs et de bonne foi ainsi qu'à des efforts pour mener à bien cette tâche herculéenne afin de trouver une solution durable à la question de Palestine.

En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Comité spécial reste optimiste face au courage et à la détermination dont fait preuve ce peuple et qui lui a permis de relever des défis considérables. Nous continuons d'être inspirés par sa résilience et son endurance, et nous réaffirmons notre appui indéfectible à sa cause, à savoir la réalisation de ses droits et aspirations légitimes afin de bâtir un avenir de paix, de justice, de sécurité et de dignité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Pieris de sa déclaration importante. Nous saluons les efforts que le Comité spécial continue de déployer pour contribuer au règlement de la question de Palestine, ainsi que la participation du pays de M. Pieris aux activités du Comité en tant que membre très actif.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Salem Matug, représentant du Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine.

M. Matug (Union africaine) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prononcer la déclaration suivante au nom de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine.

« J'adresse au Comité mes chaleureuses salutations personnelles, ainsi que celles de la Commission de l'Union africaine, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Chaque année, nous nous réunissons pour commémorer cette journée en reconnaissance de la cause palestinienne et pour envoyer un message au peuple palestinien exprimant notre appui à sa cause légitime.

La Commission de l'Union africaine continue d'appeler la communauté internationale à assumer ses responsabilités en ce qui concerne la question de Palestine et la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité adoptées entre 1948 et aujourd'hui, pour obliger Israël à se conformer au droit international. Depuis plusieurs décennies, Israël poursuit sa politique d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens

occupés, en violation flagrante des normes et règles internationales. Ces colonies de peuplement illégales sont construites sur des terres palestiniennes confisquées ou volées. Elles contribuent aux déplacements forcés, limitent fortement l'accès des Palestiniens aux ressources de base, notamment à l'eau, à la terre et aux sites religieux, et elles font perdurer un système de ségrégation et d'inégalités structurelles entre Palestiniens et Israéliens. De nouveaux efforts sont plus nécessaires que jamais pour trouver une solution juste et durable au conflit, fondée sur la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie, dans le cadre des déclarations pertinentes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Face à la situation actuelle, des mesures urgentes s'imposent pour mettre fin à l'occupation israélienne des terres palestiniennes.

La Commission de l'Union africaine exprime sa vive et profonde préoccupation face à la situation critique des réfugiés palestiniens. L'occupation israélienne de la Palestine continue de définir fortement chaque aspect de la vie quotidienne des jeunes et des résidents des camps, et touche tout, de la sécurité à la liberté de mouvement en passant par les moyens de subsistance et l'emploi. Les réfugiés palestiniens sont toujours confrontés à de graves problèmes de protection en raison de l'occupation, du conflit armé et des déplacements qui se poursuivent. Dans de nombreux endroits, les réfugiés palestiniens font face à des menaces existentielles et s'enfoncent davantage dans la pauvreté et le désespoir. Cette situation catastrophique pour les Palestiniens s'aggrave et empire en raison du conflit dans la région.

Non seulement le 29 novembre est la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, mais c'est aussi une journée qui reflète le souhait de la communauté internationale de voir le conflit israélo-palestinien se régler par un accord de paix définitif. Malheureusement, cette année n'a pas produit les progrès escomptés, puisque les pourparlers de paix n'ont toujours pas repris.

L'appui de l'Afrique à la cause palestinienne est fondé sur les valeurs de liberté et de justice et les principes humanitaires que l'Afrique défend dans les instances internationales aux côtés de tous ceux qui luttent pour que la Palestine retrouve son droit d'exister en tant qu'État viable clef au Moyen-Orient.

L'Afrique n'a eu de cesse de se déclarer vivement préoccupée par les conséquences des politiques, mesures et provocations unilatérales, y compris le blocus en cours de la bande de Gaza. La persistance de l'occupation israélienne et la poursuite des activités de colonisation, les arrestations et la détention de civils, les exécutions extrajudiciaires de jeunes et d'enfants, le blocus de Gaza, les démolitions de maisons, les attaques répétées des colons israéliens contre le peuple palestinien et ses biens, et les provocations, y compris contre les Lieux saints, vont à l'encontre des principes auxquels nous avons souscrit en tant que Membres de l'ONU.

Nous devons poursuivre nos efforts pour trouver un règlement politique. Par conséquent, nous appelons la communauté internationale et toutes les parties prenantes à s'engager à relancer le processus de paix au Moyen-Orient pour trouver une solution juste et durable au conflit qui aboutirait à la création d'un État de Palestine viable et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Je voudrais, pour terminer, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre rôle de chef de file et rendre hommage à la Commission pour les efforts inlassables qu'elle déploie, alors que nous continuons de soutenir nos frères et sœurs palestiniens et leur lutte pour une paix durable ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salem Matug d'avoir partagé cette déclaration très importante du Président de la Commission de l'Union africaine. Je le remercie également de ses paroles particulièrement aimables.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Maged Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de donner lecture d'une déclaration de S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est une occasion annuelle et un événement international importants

qui rappellent la juste question palestinienne et le droit du peuple palestinien à jouir pleinement de ses droits légitimes et inaliénables, y compris, principalement, son droit à l'autodétermination, à la fin de l'occupation et à la création de son État indépendant et souverain le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Malheureusement, cette séance se tient à un moment où les perspectives d'une paix juste, durable et globale sur la base d'une solution des deux États sont dans l'impasse. Ces perspectives sont mises en péril, car Israël poursuit ses politiques et pratiques racistes dans les territoires palestiniens occupés et intensifie son agression contre le peuple palestinien en violation flagrante des principes des droits humains et du droit international, ainsi que des résolutions de la légitimité internationale.

Au moment où nous nous réunissons, l'armée d'occupation israélienne continue d'assassiner de sang-froid des civils palestiniens en Cisjordanie occupée. De plus, nous sommes témoins de l'augmentation du nombre d'exécutions et d'incursions, avec des bandes de colons qui continuent de mettre en péril la vie et les biens des Palestiniens et de profaner les lieux saints chrétiens et musulmans, tandis que l'armée et la police d'occupation les encouragent et protègent les auteurs de ces actes. En outre, les politiques d'expansion des colonies, d'accaparement des terres et de judaïsation de Jérusalem-Est se poursuivent sous le regard du monde. Par ailleurs, près de 5 000 prisonniers palestiniens croupissent toujours dans les prisons du régime d'occupation d'Israël dans des conditions abominables. Et plus de 2 millions de Palestiniens de la bande de Gaza sont soumis à un blocus israélien injuste et étouffant depuis plus de 15 ans, sans avoir accès aux moyens les plus élémentaires d'une vie digne.

Comme nous le savons tous, Israël n'a appliqué aucune des résolutions des organes de l'ONU relatives à la Palestine et à sa juste question. Il s'agit plus précisément de 754 résolutions de l'Assemblée générale, 97 du Conseil de sécurité et 96 du Conseil des droits de l'homme. Israël n'a toujours pas répondu à l'Initiative de paix arabe lancée au sommet des pays arabes organisé à Beyrouth il y a 20 ans, malgré les tentatives du Royaume d'Arabie saoudite de la relancer. Cela illustre à quel point la Puissance occupante méprise ces résolutions et

initiatives, ainsi que la volonté de la communauté internationale. Cela montre aussi la politique de deux poids, deux mesures que la communauté internationale applique lorsqu'il s'agit de traiter avec le régime d'occupation colonialiste, sapant la confiance dans le système international légitime, puisqu'elle reste incapable de mettre en œuvre ces résolutions, de les faire respecter par les autorités d'occupation et de garantir la protection du peuple palestinien.

La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et garantir la protection internationale du peuple palestinien. La communauté internationale doit faire œuvre de dissuasion contre le régime colonialiste et expansionniste de la Puissance occupante. Israël ne peut continuer de bénéficier de l'impunité et doit répondre sur le plan juridique des crimes qu'il a commis et continue de commettre chaque jour contre le peuple palestinien.

La Ligue des États arabes demande à l'ONU de soutenir tous les efforts diplomatiques palestiniens et arabes visant à renforcer le statut de l'État de Palestine au niveau international, notamment en faisant de l'État de Palestine un Membre à part entière de l'ONU et, ainsi, un membre actif de la communauté internationale. Il est inconcevable qu'Israël soit un État Membre à part entière de l'ONU depuis 1949, alors que l'État de Palestine reste un simple observateur, et ce, malgré le fait qu'il a prouvé qu'il méritait d'être un Membre à part entière.

Notre foi dans la nécessité d'une paix juste et globale, en dépit de tous les obstacles et les retards, doit rester le message que nous envoyons tous afin de défendre la vérité et la justice. Par conséquent, la Ligue des États arabes et ses membres félicitent tous les États épris de paix et tous ceux qui ont adopté une position de soutien courageuse en solidarité avec le peuple palestinien dans sa juste lutte.

Nous rejetons et condamnons les crimes, les violations et les pratiques des autorités d'occupation tout en applaudissant tous les États qui respectent le droit international et refusent de céder aux pressions et aux tromperies d'Israël visant à modifier le statu quo à Jérusalem en imposant une nouvelle réalité sur le terrain, qui prive le peuple palestinien de son droit d'établir un État indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Ligue des États arabes apprécie particulièrement le rôle important joué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans la protection et la défense des droits inaliénables du peuple palestinien, au premier rang desquels son droit à l'autodétermination. Nous insistons sur la nécessité de convoquer une conférence internationale pour lancer des négociations directes entre la Palestine et Israël, ainsi que pour mettre en œuvre la solution des deux États avec la création d'un État palestinien indépendant.

L'Australie a par exemple revu sa position et le nouveau Gouvernement australien a annulé la décision de son prédécesseur de reconnaître Jérusalem-Ouest comme capitale d'Israël, démontrant clairement l'échec des efforts d'Israël à cet égard. L'Australie a rejoint la vaste majorité des États du monde entier qui respectent le droit international et les résolutions de la légitimité internationale à cet égard. Nous tenons à rappeler à tout un chacun la dangerosité de la décision de tout pays de transférer son ambassade dans la ville de Jérusalem occupée. Nous appelons les États qui ont pris une telle mesure illégale à changer de cap et à suivre plutôt l'exemple de l'Australie. Nous saluons vivement l'Australie pour sa décision, qui va dans le sens de la vérité et des nobles valeurs humaines.

La Ligue des États arabes se félicite des rôles joués par la Jordanie et le Maroc dans la préservation des lieux saints musulmans et chrétiens dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Al-Qods al-Charif. La Ligue salue les efforts internationaux déployés à l'Assemblée générale pour demander à la Cour internationale de Justice de rendre un avis consultatif sur la question de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, et exhorte tous les États à voter pour cette initiative à l'Assemblée. La Ligue des États arabes est également pour la prorogation du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui permettra à l'Office de s'acquitter de sa noble mission pour trois années supplémentaires, et elle est favorable à l'allocation de fonds pour appuyer l'Office et ses activités à partir du budget ordinaire de l'Organisation, ce qui contribuera à régler la grave crise financière à laquelle est confronté l'UNRWA. Nous appelons la communauté internationale à appuyer ces efforts à l'Assemblée et dans ses organes subsidiaires. À cet égard, nous saluons

les efforts de la Jordanie et de la Suède, ainsi que de tous les autres États qui appuient l'Office.

Enfin, la réconciliation interpalestinienne demeure un défi majeur. Dans ce contexte, la Ligue des États arabes se félicite de la récente signature de la Déclaration d'Alger par les factions palestiniennes et salue le rôle joué par l'Algérie, sous les auspices de S. E. le Président Tebboune, dans cette réalisation, qui constitue un pas important vers la réconciliation interpalestinienne. Nous saluons également tous les efforts de rassemblement autour de la Palestine déployés par les États arabes, en particulier l'Égypte et le Qatar, qui poursuivent leurs initiatives sincères pour contenir les divergences palestiniennes et ouvrir la voie à la réconciliation. Nous espérons que tout ce qui a été convenu sera mis en œuvre, en particulier en ce qui concerne la tenue d'élections palestiniennes. Nous appelons la communauté internationale à appuyer les efforts visant à promouvoir la réconciliation palestinienne et à veiller à ce qu'Israël ne fasse pas obstacle à la tenue d'élections palestiniennes à Jérusalem-Est, capitale de l'État de Palestine, comme cela s'est produit l'année dernière, entraînant le report des élections.

Pour terminer, nous félicitons le peuple palestinien pour sa lutte et pour sa résistance et son courage héroïques face à l'occupation israélienne et au terrorisme israélien. Nous appuyons son attachement à sa terre et à son droit légitime à la liberté et à l'indépendance. Nous remercions toutes les personnes vivant dans la liberté à travers le monde qui sont solidaires du peuple palestinien dans sa juste lutte pour mettre fin à l'occupation et créer son État indépendant. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Magèd Abdelaziz de son importante déclaration au nom de la Ligue des États arabes, qui est un partenaire actif du Comité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yashar Aliyev, Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés.

En cette célébration solennelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa solidarité

inébranlable avec le peuple palestinien et son appui à ses droits humains inaliénables, y compris l'autodétermination et l'indépendance. Le Mouvement renouvelle également son engagement constant en faveur d'une solution juste et durable à la question de Palestine, ainsi que d'une paix et d'une sécurité véritables au Moyen-Orient, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Mouvement des pays non alignés remercie encore une fois le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU pour leur important travail et leur précieuse assistance à cet égard, conformément aux mandats que leur a confiés l'Assemblée générale. De même, le Mouvement salue une fois de plus les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui apporte à 5,8 millions de réfugiés palestiniens une assistance humanitaire, une aide au développement, des secours d'urgence et une protection essentiels dans toutes ses zones d'opération. Nous exprimons également notre sincère reconnaissance à tous les organismes des Nations Unies qui, par le biais de programmes spécialisés, fournissent un appui indispensable au peuple palestinien, notamment aux femmes et aux enfants. Compte tenu de la grave situation financière à laquelle l'UNRWA est confronté, le Mouvement des pays non alignés appelle à nouveau tous les États à lui apporter un appui financier prévisible et suffisant afin d'assurer la continuité de ses programmes d'aide vitaux pour faire face aux besoins grandissants, ainsi que de sa contribution tangible à la stabilité régionale.

L'année 2022 a marqué, hélas, le cinquante-cinquième anniversaire du début de l'occupation militaire israélienne illégale du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et d'autres territoires arabes, en 1967. Cette année marque également le soixante-quinzième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 181 (II), sur le partage de la Palestine sous mandat, ainsi que le soixante-quatorzième anniversaire de la tragique Nakba qui a frappé le peuple palestinien en 1948. Ces occasions solennelles poussent le Mouvement des pays non alignés à réitérer ses appels de longue date à intensifier tous les efforts nécessaires afin de mettre un terme à cette injustice et de promouvoir une solution pacifique et juste. La communauté internationale se doit d'agir sans tarder pour assumer ses responsabilités et ses obligations concernant la question de Palestine jusqu'à ce qu'une solution équitable soit trouvée.

À la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue le 21 septembre, en marge de la

semaine de haut niveau de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, ses ministres ont adopté une déclaration politique soulignant, entre autres, qu'une solution juste, durable et pacifique à la question de Palestine devait rester une priorité à l'ordre du jour du Mouvement. Elle demeure également une responsabilité permanente de l'Organisation jusqu'à ce qu'elle soit réglée de manière satisfaisante, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et à leurs paramètres approuvés au niveau international. Les ministres ont également réaffirmé leur attachement aux principes et positions concernant la question de Palestine adoptés dans les précédents documents finaux des sommets et déclarations ministérielles. Ils ont appelé à un renforcement des efforts déployés à l'échelle internationale pour parvenir à une solution juste, qui garantisse l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination, ainsi que l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, et une solution juste au sort des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui, le Mouvement regrette profondément que le sort du peuple palestinien se soit aggravé et qu'une solution juste reste hors de portée, malgré ses décennies de participation de bonne foi aux efforts de paix, son attachement avéré à la solution des deux États pour la paix, son respect du droit international et les compromis douloureux qu'il a consentis.

Le Conseil de sécurité continuant d'être paralysé sur cette question en dépit des devoirs que lui impose la Charte, la situation ne fait que s'envenimer et l'instabilité augmente. Cela doit être un motif de grave préoccupation pour la communauté internationale et doit l'inciter à prendre de toute urgence des mesures pour amener Israël à répondre de ses violations et à y mettre fin, notamment l'ensemble de ses activités illégales de colonisation et d'annexion dans toutes les parties du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions préserver les perspectives de paix, mettre fin à l'occupation israélienne et concrétiser la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, au Mandat de la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe.

Toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les obligations découlant du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949 et le droit international des droits de l'homme, doivent être appliquées. Elles constituent les fondements d'une paix juste et durable.

Aujourd'hui, le Mouvement des pays non alignés renouvelle également son appel à la levée totale et immédiate du blocus illégal de la bande de Gaza par Israël, qui continue de nuire gravement à tous les aspects de la vie de la population civile palestinienne qui y vit, en lui imposant une crise humanitaire terrible qui est exacerbée par l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et constitue une peine collective à grande échelle.

En outre, le Mouvement des pays non alignés se déclare de nouveau vivement préoccupé par le fait qu'Israël ne soit pas tenu de répondre des innombrables violations qu'il commet notamment en tuant et en blessant des civils palestiniens innocents et sans défense, dont des femmes et des enfants. Ce non-respect du principe de responsabilité continue d'alimenter une culture de l'impunité et de déstabiliser la situation sur le terrain, tout en hypothéquant les perspectives de paix, et requiert une action urgente de la part de la communauté internationale pour faire face à ces graves violations et mettre fin à cette situation inique.

La solidarité de la communauté internationale avec la juste cause palestinienne doit s'exprimer en accompagnant tous les efforts déployés dans ce sens et en appuyant la réalisation des droits du peuple palestinien ainsi que l'indépendance et la souveraineté de l'État de Palestine dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes. Il convient aussi d'appuyer l'adhésion de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière afin de lui permettre d'occuper la place qui lui revient dans le concert des nations.

Pour terminer, en cette importante Journée, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son attachement indéfectible à un règlement juste, durable, global et pacifique du conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit arabo-israélien. Cette solution pacifique reste un objectif de longue date du Mouvement. À cet égard, celui-ci renouvelle avec force son appel en faveur du rétablissement du droit inaliénable du peuple palestinien héroïque à l'autodétermination, y compris son droit de vivre dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que d'une solution juste à la détresse des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, autant d'éléments qui sont les piliers d'une paix juste et durable. Le Mouvement est prêt à apporter son appui et sa contribution à tous les efforts déployés pour atteindre ces nobles objectifs en vue de l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables pour les peuples palestinien et israélien et l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Aliyev d'avoir transmis le message très important du Mouvement des pays non alignés.

Je donne maintenant la parole à M. Hameed Opeloyeru, Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique.

M. Opeloyeru (Organisation de la coopération islamique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom de M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« L'Organisation de la coopération islamique participe à cet événement annuel en commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, afin d'exprimer son ferme soutien à la juste lutte pour les droits nationaux légitimes du peuple palestinien et leur rétablissement. À cet égard, je souhaite réaffirmer la position de principe et sans ambiguïté de l'OCI qui rejette les politiques d'agression, de judaïsation, de colonisation, de déplacement forcé et de discrimination raciale pratiquées par les autorités d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien.

En cette occasion opportune, je voudrais exprimer la reconnaissance de notre organisation à l'ONU et à ses divers organismes, en particulier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour leurs efforts incessants et leurs initiatives visant à mobiliser l'appui international et la solidarité avec la juste cause du peuple palestinien.

Nous nous réunissons aujourd'hui tandis que la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris la ville d'Al-Qods, se détériore considérablement, conséquence directe de la multiplication des violations, des attaques et des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien, sa terre et les lieux saints des musulmans. Ces violations injustifiées ont coûté la vie à plus de 200 Palestiniens depuis le début de l'année et en ont blessé des centaines, dont des femmes et des enfants, sans compter la souffrance continue d'environ 5 500 Palestiniens dans les prisons de l'occupation israélienne.

La situation dans la ville d'Al-Qods n'est pas moins grave, en raison des attaques et des violations répétées des groupes de colons extrémistes, qui sont protégés par les forces d'occupation israéliennes, contre les lieux saints islamiques et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer que la ville d'Al-Qods, capitale de l'État de Palestine, fait partie intégrante du Territoire palestinien occupé depuis 1967. Nous soulignons en outre qu'il convient de préserver le statut juridique et historique des lieux saints islamiques et chrétiens de la ville, et nous demandons la levée immédiate de toutes les mesures israéliennes visant à modifier le statut géographique et démographique de ces lieux saints.

Tout en condamnant fermement la politique israélienne de confiscation des terres et de construction de colonies de peuplement, ainsi que les actes de provocation, de violence et de terrorisme contre le peuple palestinien, ses terres et ses biens, nous mettons en garde, à cet égard, contre le fait que les pratiques illégales qui se poursuivent sans dissuasion ni application du principe de responsabilité encourageront Israël à commettre d'autres crimes et attaques contre le peuple palestinien.

Nous avons insisté à maintes reprises sur la responsabilité politique, juridique et humanitaire de l'ONU, notamment au niveau du Conseil de sécurité, face à la poursuite de l'occupation israélienne qui fait fi de la volonté et de la légitimité internationales, ainsi qu'aux tentatives d'Israël d'imposer un fait accompli sur le terrain et de se soustraire aux obligations qui lui incombent en vertu des accords et des résolutions internationaux.

Nous soulignons également qu'il importe de mettre un terme aux projets coloniaux d'Israël cherchant à compromettre la vision de la solution des deux États, et de l'obliger à répondre des violations et des crimes qu'il commet encore quotidiennement contre le peuple palestinien, sa terre et ses lieux saints.

Tout en condamnant les politiques de détention administrative et le traitement inhumain et répressif auquel sont soumis les prisonniers palestiniens dans les prisons de l'occupation israélienne, nous attirons l'attention sur la nécessité de faire le point sur les violations des droits humains commises par l'occupation israélienne contre le peuple palestinien.

Nous réaffirmons également la nécessité de veiller à ce qu'Israël, Puissance occupante, respecte les obligations qui lui incombent en vertu de tous les instruments internationaux pertinents, mais aussi d'exercer des pressions pour l'obliger à libérer tous les prisonniers, en particulier les malades, les personnes âgées, les enfants, les femmes et les détenus administratifs.

L'OCI réaffirme que la sécurité, la paix et la stabilité ne pourront être réalisées au Moyen-Orient en l'absence d'une solution juste, globale et durable à la cause de la Palestine sous tous ses aspects et dans toutes ses ramifications, et conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe. Nous renouvelons également notre appel aux acteurs internationaux pour qu'ils participent à un processus politique multilatéral visant à mettre fin à l'occupation israélienne, à rendre justice au peuple palestinien, à assurer sa protection internationale, et à lui permettre d'exercer ses droits, y compris celui d'établir un État souverain sur les terres palestiniennes occupées depuis 1967, avec Al-Qods comme capitale, et de trouver une juste solution à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III). »

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Opeloyeru de sa déclaration, et je tiens à souligner que le Comité apprécie son important message, le fort appui de l'Organisation de la coopération islamique aux activités du Comité et le partenariat qui nous unit.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au dernier orateur pour aujourd'hui, M. Shawan Jabarin, Directeur général de l'Association Al-Haq et militant de longue date en faveur d'une paix juste et de la lutte pour les droits humains. Il a été le premier Palestinien à être reconnu par Amnesty International comme un prisonnier d'opinion. En 2013, M. Jabarin a été élu membre de la Commission internationale de juristes. La même année, il a été élu Vice-Président de la Fédération internationale pour les droits humains pour son rôle dans l'appel à l'application du principe de responsabilité concernant les violations des droits des Palestiniens. En 2011, M. Jabarin a été nommé au Conseil consultatif de Human Rights Watch pour le Moyen-Orient. M. Jabarin et Al-Haq sont des cibles constantes de la campagne israélienne visant à délégitimer les organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme, y compris la décision prise par Israël en octobre de désigner Al-Haq et cinq autres organisations de défense des droits de l'homme et d'aide

humanitaire de la société civile palestinienne comme organisations terroristes. M. Jabarin s'exprimera en direct depuis le Territoire palestinien occupé.

Je donne maintenant la parole à M. Jabarin.

M. Jabarin (*parle en anglais*) : Je suis honoré d'être aux côtés de tous les participants aujourd'hui. J'aurais préféré faire ma déclaration en personne à New York, mais malheureusement mon visa de voyage de l'ONU a été refusé, malgré l'invitation officielle.

Qu'il me soit permis tout d'abord de saluer le peuple palestinien en Palestine, ainsi que les réfugiés en exil, et de leur rappeler que la persécution ne peut durer éternellement. Les auteurs de crimes internationaux devront rendre des comptes et la justice l'emportera. La libération et l'exercice collectif de notre droit inaliénable à l'autodétermination viendront de notre vivant. C'est à la fois notre droit fondamental et la garantie que nous offre la communauté internationale.

Aujourd'hui, tandis que nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, l'occupation par Israël du territoire palestinien a entamé sa cinquante-sixième année, et il y a 75 ans que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), sur le partage de la terre de Palestine à majorité palestinienne. Pour le peuple palestinien, cela signifie trois quarts de siècle de dépossession, d'appropriation de terres, de fragmentation imposée, d'exil et de persécution. Pendant ce temps, Israël met en œuvre son système de lois, de politiques et de pratiques discriminatoires à l'endroit du peuple palestinien, élargissant et renforçant son régime d'apartheid colonial, expulsant des Palestiniens et les remplaçant, une Nakba permanente qui se déroule sous les yeux d'une communauté internationale oiseuse et impuissante.

Le peuple palestinien continue de se voir refuser la réalisation de son droit internationalement reconnu à l'autodétermination et du droit au retour des réfugiés. Depuis des générations, les Palestiniens sont systématiquement et brutalement privés de leur droit de choisir et de mener les vies libres et dignes qu'ils recherchent. Même le territoire de l'État palestinien déterminé par l'Assemblée générale est de plus en plus implacablement fragmenté, démembré et perdu au profit d'une annexion de fait. Cela est dû à l'expansion rapide de l'entreprise de colonisation, qui consacre un projet de colonisation permanent en Palestine. Ces actes agressifs, qui violent l'intégrité territoriale de la Palestine, se poursuivent sans relâche depuis des décennies en raison de l'impunité dont jouit le projet et de l'appui généreux et inconditionnel qu'il reçoit. L'obligation de rendre des comptes fait gravement défaut, et le bouclier de l'impunité

encourage les auteurs à poursuivre leurs crimes internationaux et le leur permet. Cette impunité doit cesser.

En institutionnalisant l'apartheid, entre autres outils, Israël cherche depuis des décennies à détruire et à expulser systématiquement le peuple palestinien par tous les moyens. Dans le même temps, Israël adopte des lois visant à réprimer systématiquement toute résistance ou opposition à son régime d'apartheid colonial. Les meurtres, les détentions arbitraires, la torture et les châtiments collectifs sont des faits quotidiens. Des parents attendent le retour des dépouilles de leurs enfants morts pour les enterrer. Des maisons sont démolies et il y a des déplacements forcés. Des patients se voient refuser l'accès à un traitement médical. Des arbres sont déracinés, et la terre et les ressources naturelles abondantes sont détruites et pillées. À Gaza, nous sommes témoins de la cruauté inhumaine d'un siège qui dure depuis 15 ans. Ce ne sont là que quelques exemples de l'oppression constante des Palestiniens et des formes de violence physique et psychologique qu'ils subissent aux mains du régime d'apartheid colonial. Les défenseurs et les organisations de défense des droits de l'homme sont poursuivis pénalement, jugés illégaux et considérés comme terroristes, tout cela pour les réduire au silence et les éliminer afin d'empêcher la documentation des crimes internationaux. Nous ne serons pas réduits au silence. Nous ne nous laissons pas décourager, ni dans l'accomplissement de notre mission, ni dans notre participation au mouvement mondial de défense des droits humains.

L'occupation israélienne n'est pas une occupation traditionnelle. Elle n'est certainement pas temporaire. Elle a largement dépassé ces paramètres juridiques et moraux. Elle a un coût élevé, et pas seulement sur le plan financier et politique. Ses conséquences sont graves, et pas uniquement pour les Palestiniens. Néanmoins, la communauté internationale continue de se montrer réticente à appliquer les instruments du droit international qu'elle a elle-même créés afin de mettre un terme à l'occupation et à tous les actes illicites qui y sont associés. Il est donc difficile pour les Palestiniens, en particulier les jeunes, de garder foi en un ordre juridique international qui échoue continuellement à protéger et à réaliser leurs droits. Il est essentiel de raviver l'espoir et la foi du peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté, la justice et la dignité. Il est tout aussi important que notre peuple se montre à la hauteur de ses responsabilités, unisse ses rangs et renforce démocratiquement ses institutions représentatives.

Pour venir à bout de la fragmentation du peuple palestinien, nous devons commencer par établir un diagnostic précis du problème. Nous demandons aux

États Membres de reconnaître à l'Assemblée générale que la Palestine fait l'objet d'un colonialisme de peuplement et d'une politique d'apartheid, et de se conformer à leurs responsabilités internationales en mettant un terme à cette situation illégale.

Nous avons besoin d'instances et de mécanismes internationaux adéquats, dotés de la juridiction et de la compétence nécessaires à un examen holistique des questions du colonialisme de peuplement et de l'apartheid. Il est donc impératif que l'Assemblée générale rétablisse le Comité spécial contre l'apartheid et le Centre des Nations Unies contre l'apartheid.

Pour mettre fin à des décennies d'impunité, nous demandons au Procureur de la Cour pénale internationale d'accélérer son enquête et aux États membres de l'Assemblée des États parties de veiller, en coordination avec la Cour, à la protection de la société civile palestinienne. S'agissant du projet de résolution A/C.4/77/L.12/Rev.1, récemment recommandé par la Quatrième Commission, de manière générale, nous plaidons pour que la demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice soit appuyée par tous les membres de l'Assemblée générale. Il est temps que la communauté internationale, en particulier les États du Nord, abandonne la sélectivité et la politique de deux poids, deux mesures dans l'application du droit international. Les projets économiques et la normalisation des relations sur la base d'intérêts financiers et de sécurité ne produiront pas la paix à laquelle nous aspirons tous. Au contraire, cela ne fera qu'accroître et consolider l'oppression. Il est impératif, pour instaurer une paix véritable, de mettre fin à la suprématie, à la discrimination raciale, aux systèmes de persécution et à la colonisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jabarin de sa déclaration très importante. Nous admirons son courage et son engagement, et nous sommes impatients de poursuivre notre dialogue pour qu'ensemble nous puissions promouvoir les droits du peuple palestinien.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier toutes les organisations de la société civile du monde entier qui se consacrent à la question de Palestine du travail précieux qu'elles accomplissent à l'appui du peuple palestinien et par solidarité avec lui. Le Comité promet de continuer à travailler avec les Palestiniens, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales en vue de défendre les droits inaliénables de ce peuple.

J'ai l'honneur d'annoncer que le Comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part d'un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement, de ministres

des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Je vais donner lecture de la liste des hauts responsables qui les ont envoyés, dans l'ordre dans lequel les messages ont été reçus.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État des pays suivants : Égypte, Sénégal, Iraq, Maldives, Qatar, Maroc, République islamique d'Iran, Viet Nam, Jordanie, Chine, Tunisie, Fédération de Russie, République démocratique populaire lao, Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Sri Lanka, Türkiye, Indonésie, Algérie, Koweït et République bolivarienne du Venezuela.

Nous avons reçu des messages des chefs de gouvernement des pays suivants : Inde, Malte, Arabie saoudite, Maurice, Bangladesh et Pakistan.

Le Comité a également reçu des messages des ministres des affaires étrangères des pays suivants : République arabe syrienne, Kazakhstan, Botswana, Argentine, Nicaragua, Mexique, Namibie, Équateur, Liban et Japon.

Nous avons reçu des messages des gouvernements des pays suivants : Brésil et Philippines.

La Comité a également reçu un message de l'organisation intergouvernementale suivante : Union européenne.

Enfin, le Comité a reçu un message de l'organisation de la société civile suivante : Assemblée parlementaire de la Méditerranée.

Tous les messages de solidarité reçus seront publiés sur le site Web (<https://www.un.org/unispal>) consacré à la question de Palestine, qui est géré par la Division des droits des Palestiniens. La liste sera dûment mise à jour au fur et à mesure que de nouveaux messages seront reçus.

Au nom du Comité, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations que je viens de mentionner, ainsi qu'à tous les participants, pour les efforts qu'ils déploient sans relâche, depuis 55 ans que dure l'occupation israélienne du territoire palestinien, en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, et pour l'appui qu'ils ont toujours apporté aux activités qui ont été confiées au Comité.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage tout particulier aux membres du Bureau du Comité pour leur détermination et leur esprit d'équipe, et pour avoir été une source d'inspiration pour la présidence, ainsi qu'à tous les membres et observateurs du Comité pour leur engagement admirable. Nous sommes impatients de rendre le Comité plus fort et plus actif, particulièrement en ces temps difficiles.

Avant de lever cette séance spéciale, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui l'ont rendue possible, en particulier les personnels de la Division des droits des Palestiniens, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information et du Bureau des services centraux d'appui, les interprètes et toutes les personnes qui ont travaillé en coulisses. Je souhaite inviter tout le monde au déjeuner de réception qui aura lieu au Restaurant des délégations, au quatrième étage, à 13 heures.

Je voudrais rappeler que le 30 novembre, à 10 heures, l'Assemblée générale entamera son débat sur le point de l'ordre du jour « Question de Palestine ». J'y présenterai les projets de résolution relatifs à ce point de l'ordre du jour recommandés par le Comité ainsi que le rapport annuel du Comité pour 2022. Nous encourageons vivement les membres de l'Assemblée à assister à la séance du 30 novembre et à apporter leur soutien en votant à une majorité écrasante, comme de coutume, pour les projets de résolution A/77/L.23, A/77/L.24, A/77/L.25 et A/77/L.26.

Le représentant de Cuba a demandé la parole pour faire une déclaration.

Je la lui donne.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je n'avais pas initialement l'intention de prendre la parole, mais je l'ai demandée avant que le Président lève la séance, car je tiens à ce que soit consigné dans le procès-verbal que le Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, S. E. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, comme il le fait traditionnellement, a envoyé une lettre à la délégation palestinienne à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, laquelle a également été envoyée en temps voulu au Secrétariat. Comme cela n'a pas été mentionné, je voulais m'assurer que cela figure au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba de nous avoir fourni cette information importante, qui sera prise en compte. La liste sera dûment mise à jour.

La séance est levée à 12 h 10.